

Décision n° 2019-1946
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 18 décembre 2019
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur Via-Vox SARL

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 17-0575 en date du 11 juillet 2017 attestant du dépôt par l’opérateur Via-Vox SARL d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Via-Vox SARL reçu le 18 décembre 2019, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 18 décembre 2019, les dispositions attribuant à l'opérateur Via-Vox SARL (Siren : 829 933 985) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 39	2018-0018	11/01/2018
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 86	2018-0018	11/01/2018
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 79	2018-0018	11/01/2018

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Via-Vox SARL et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 18 décembre 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales